

20
—
22



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Caf de Haute-Corse



LE MOT DE LA DIRECTION

2022 s'est achevée et, avec elle, la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022.

Comparé aux précédentes Cog, son déroulement aura été doublement entravé : en son début pour une raison inhérente à notre organisme à savoir le retard pris dans l'élaboration de notre Cpog, et en son milieu par la crise sanitaire.

L'année 2022, une première année quasiment sans contrainte sanitaire, nous aura vu :

- **Maintenir nos délais de traitement** pour la 4^{ème} année de suite au-dessus des résultats nationaux (13,5 jours pour un objectif national à 16,5 jours et un résultat national à 17,1 jours).
- **Améliorer de 3,78 points nos résultats de qualité** par rapport à 2021.
- **Déployer encore 5 Conventions territoriales globales (Ctg)** sur le département, conformément aux objectifs que nous nous étions fixés en 2019.
- Accompagner la mise en œuvre de la **réforme de l'intermédiation financière (ARIPA)** et les différentes **mesures de soutien en faveur du pouvoir d'achat** décidées par le Gouvernement en 2022.

Bien entendu il existe toujours des pistes d'amélioration et l'audit de structure que nous avons commencé à préparer en fin d'année, nous en donnera. Cependant, force est de constater que **l'organisme s'est engagé dans une démarche de progrès.**

L'année 2022 est venue le confirmer, en concluant une période conventionnelle qui nous aura vu **réaliser un certain nombre de projets structurants comme :**

- La création d'une **plateforme interbranche d'acqui-**

sition de documents avec la Caf de Corse-du-Sud et l'Urssaf de Corse. Ce projet a reçu la médaille d'argent au Prix de l'Innovation de la Sécurité sociale dans la catégorie « Innovation territoriale ».

- La rénovation de nos modalités d'accueil avec **de nouveaux services aux allocataires** (rendez-vous téléphoniques, démarche « d'aller-vers »).

- **L'accompagnement de l'ensemble des EPCI** dans la transition des Contrats enfance jeunesse (Cej) vers les Conventions territoriales globales (Ctg).

- La mise en place d'une **plateforme de liquidation des Prestations de service d'Action sociale** pour l'ensemble de la Corse.

- Le développement d'une synergie avec la Caf de Corse-du-Sud pour porter les politiques de la Branche sur nos territoires.

« 2022 : conclusion de la Convention d'objectifs et de gestion »

Comme je l'ai spécifié dans différentes instances au cours de l'année, beaucoup de ces résultats nous paraissaient inaccessibles en 2019... D'autant plus si on nous avait prévenus des écueils que nous aurions à franchir.



Cette réussite provient du résultat de l'engagement de l'ensemble

des salariés et des composantes de la gouvernance de l'organisme.

Je pense ainsi au Conseil d'administration qui a été renouvelé en avril 2022 et qui nous apporte son soutien à chaque commission et au quotidien via son Président. Je tiens donc, via cet édito, à **remercier l'ensemble des salariés, les membres du Conseil d'administration pour leur engagement au cours de ces quatre dernières années** et plus particulièrement pour cette année 2022, avec à titre personnel un vote du Conseil d'administration qui m'honore et qui m'engage.

Elle s'est terminée par le **lancement du Projet d'entreprise 2023-2027**, qui verra le jour courant 2023, signe que nous allons essayer de lever la première entrave que nous avons connue dans la dernière Cog.

Dominique Marinetti

#4

Profil



PANORAMA / #5

CHIFFRES CLÉS / #7

LA CAF CONNECTÉE / #9

TEMPS FORTS / #10

#12

offre de service



ENFANCE & JEUNESSE / #13

PARENTALITÉ / #18

CADRE DE VIE & HABITAT / #22

SOLIDARITÉ & INSERTION / #25

#28

Des moyens & des hommes



ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES / #29

STRATÉGIE DE LA QUALITÉ ET DE L'EFFICIENCE / #32

LES ACTEURS / #36



PROFIL

Le territoire et ses spécificités

La Haute-Corse s'étend sur 4 665 km² avec une densité de population qui demeure parmi les plus faibles de France métropolitaine (37 habitants/km²).

La population se concentre sur le littoral, dans les grandes villes et leur périphérie. Le reste du territoire est composé de zones rurales, peu peuplées.

Au 1^{er} janvier 2022, le département compte **181 933** habitants (population municipale). Il a connu une nette croissance démographique. Cette progression est essentiellement due au solde migratoire.

La Haute-Corse compte 12 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui peuvent se répartir en trois groupes :

- La Communauté d'agglomération de Bastia (34 % des habitants du département) ;
- 5 Communautés de communes de la Côte orientale et de Balagne (plus de 10 000 habitants pour 40 % de la population totale) ;
- 6 Communautés de communes correspondant aux zones les plus rurales (26 % de la population).

La Haute-Corse est le deuxième département le plus pauvre de France avec un habitant sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté. Toutes les catégories de population sont concernées notamment les seniors et les moins de 30 ans qui sont particulièrement exposés.

Département Haute-Corse

- ◆ Population municipale : 181 933 habitants
- ◆ Superficie : 4 665 km²
- ◆ Densité : 37 hab / km²

- ◆ Découpage administratif :
 - 236 communes
 - 15 cantons
 - 3 arrondissements
 - 12 EPCI

Arrondissement de Bastia

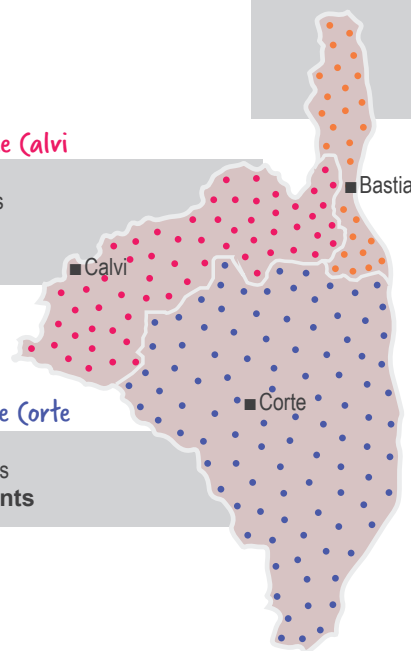
5 cantons
27 communes
91 790 habitants

Arrondissement de Calvi

3 cantons
51 communes
30 726 habitants

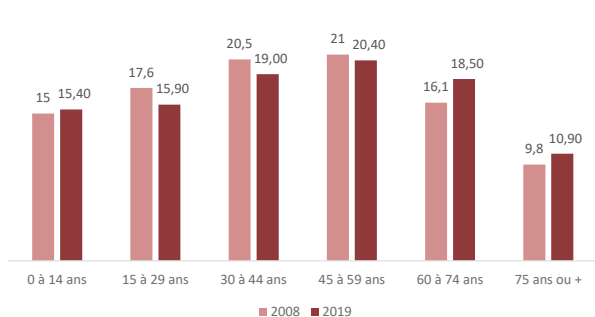
Arrondissement de Corte

7 cantons
158 communes
59 417 habitants



Source : Insee Recensement, population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

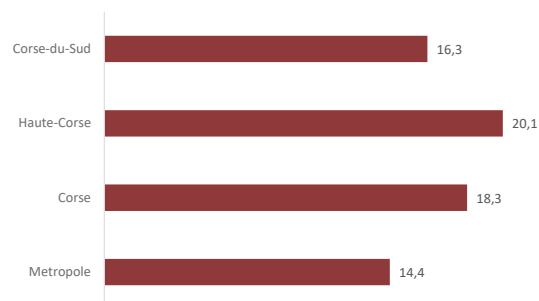
Répartition de la population par tranche d'âge (%)



Source : Insee - géographie au 1^{er} janvier /2022

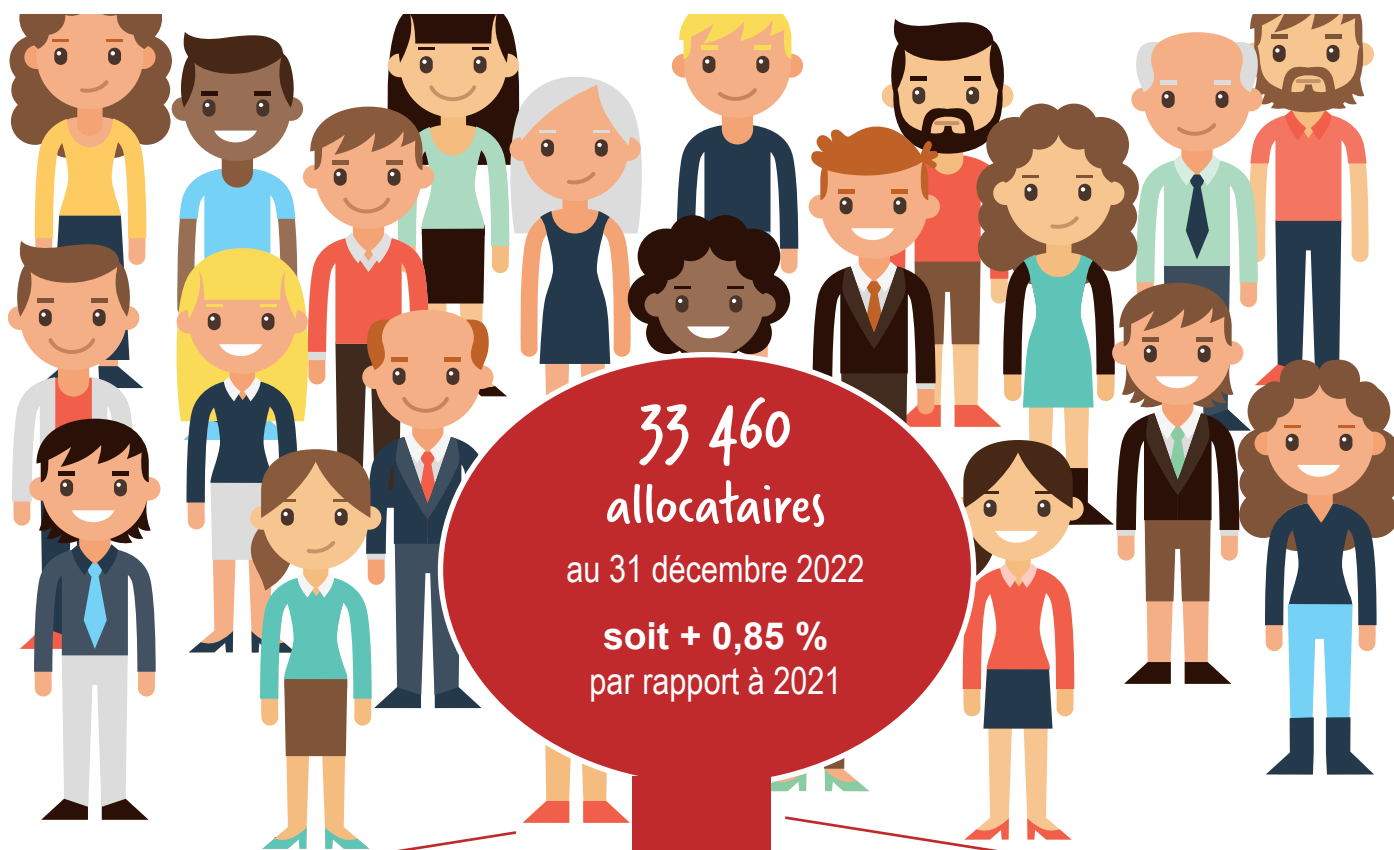
En l'espace de plus de 10 ans (2008-2019), on constate que le nombre de personnes entre 15 et 59 ans a diminué alors que les plus jeunes (0-14 ans) et les plus âgés (à partir de 60 ans) sont en augmentation.

Taux de pauvreté des ménages (%)

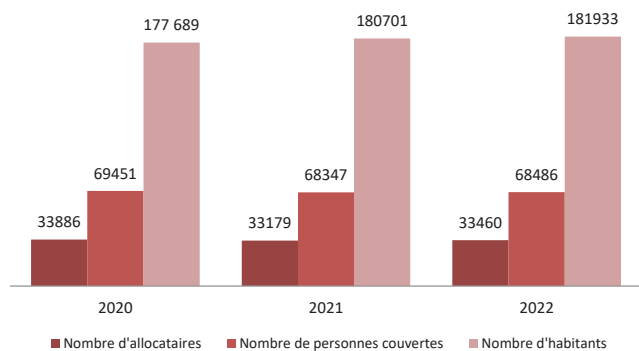


Source : Insee - RP au 1^{er} janvier 2019 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Le taux de pauvreté du département est supérieur de 1,8 points au taux constaté au niveau régional et également supérieur de 5,7 points au taux national.

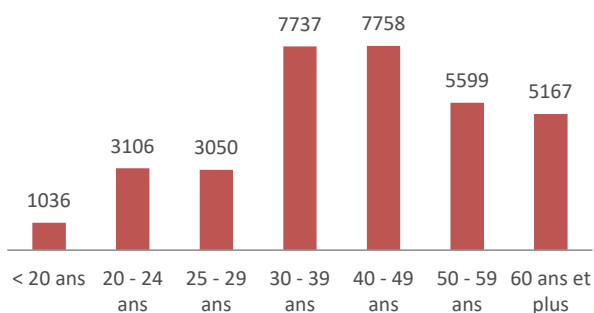


Comparaison nombre d'allocataires / personnes couvertes au sens des prestations / nombre d'habitants

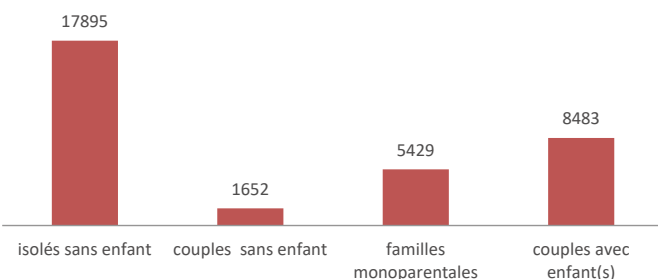


- ◆ 68 486 personnes sont couvertes par au moins une prestation, soit un taux de couverture de 38 % de la population du département
- ◆ 70 % des allocataires sont des personnes isolées avec ou sans enfant
- ◆ 53 % des allocataires n'ont pas d'enfant
- ◆ Les 50 ans et plus représentent 32 % des allocataires
- ◆ 24 % des allocataires sont bénéficiaires d'au moins un minima social
- ◆ 44 % des allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement

Répartition des allocataires par âge



Structure des allocataires selon la situation familiale



Source : Elisa décembre 2022

Les dépenses et les bénéficiaires de prestations

	MONTANTS VERSÉS (€)			NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES		
	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION
PETITE ENFANCE						
Paje / Prepare	16 890 739	16 900 456	+ 0,06 %	3 364	3 293	- 2,11 %
ENFANCE ET JEUNESSE						
Allocations familiales	18 966 283	19 764 645	+ 4,21 %	8 340	8 334	- 0,07 %
Complément familial	3 106 299	3 224 187	+ 3,80 %	1 140	1 171	+ 2,72 %
Allocation de soutien familial	2 485 566	2 878 316	+ 15,80 %	1 257	1 319	+ 4,93 %
Allocation de rentrée scolaire	4 201 000	4 393 508	+ 4,58 %	7 212	7 063	- 2,07 %
LOGEMENT						
Allocation logement familial	11 927 111	11 088 148	- 7,03 %	3 271	3 009	- 8,01 %
Allocation logement social	15 824 087	15 601 221	- 1,41 %	6 908	6 794	- 1,65 %
Aide personnalisée au logement	12 479 734	12 461 966	- 0,14 %	4 907	4 978	+ 1,45 %
Allocation logement temporaire (1&2)	14 219	10 542	- 25,87 %			
SOLIDARITÉ ET INSERTION						
Allocation adultes handicapés + compléments	42 848 673	45 721 141	+ 6,70 %	4 445	4 670	+ 5,06 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 149 698	2 363 343	+ 9,94 %	687	721	+ 4,95 %
Allocation journalière de présence parentale	323 193	423 561	+ 31,05 %	30	27	- 10,00 %
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	28 160	31 126	+ 10,53 %	14	18	+ 28 %
Allocation journalière proche aidant	16 066	12 043	- 25,04 %	5	11	+ 120 %
Revenu de solidarité active	22 675 978	20 859 570	- 8,01 %	3 741	3 481	- 6,95 %
Prime d'activité	23 323 395	24 237 929	+ 3,92 %	11 113	11 673	+ 5,04 %
Primes exceptionnelles (Prime de Noël + aide inflation)	763 102	4 002 408	+ 424,49 %	3 586	28 506	+ 694 %
Allocations différentielles ADI	6 415	6 196	- 3,41 %			
Prestations payées dans les pays de l'UE	12 692	12 301	- 3,08 %			

Sources : Elisa décembre 2022 / Rapport financier 2022

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES HORS FRAIS DE TUTELLE : **184 051 454 €** en 2022 (178 096 013 € en 2021)

Le montant total des prestations légales s'élève à **184 051 454 €**, en hausse de **3,34%** par rapport à 2021. L'année 2022 est notamment marquée par :

- **Les primes exceptionnelles** : prime inflation en début d'année, prime exceptionnelle de solidarité (bénéficiaires RSA) et aide au logement en juillet puis en septembre (bénéficiaires Prime d'activité), et comme tous les ans la prime de Noël (bénéficiaires RSA).
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF) en lien avec la **mise en œuvre de l'intermédiation financière**.
- **Les dépenses liées au logement continuent de baisser** suite à l'évolution du calcul de l'aide au logement basé sur des ressources plus récentes. On note une légère augmentation des aides au logement réalisée auprès des bailleurs sociaux.
- Après une année 2021 marquée par une stabilité de l'AAH et de l'AEEH, 2022 voit une augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 0,85 % entre 2021).
- **L'augmentation de la Prime d'activité** (+ 5,04 %) est liée à une conjoncture professionnelle plus dynamique qui se conjugue avec la baisse des montants du RSA.



Répartition des dépenses et des bénéficiaires par catégorie de prestations



Petite Enfance



16 900 456 €

Soit 9 % des montants versés

3 293 bénéficiaires

Enfance & Jeunesse



30 260 657 €

Soit 16 % des montants versés

17 887 bénéficiaires

Logement



39 161 877 €

Soit 21 % des montants versés

14 781 bénéficiaires

Solidarité & Insertion



97 669 617 €

Soit 53 % des montants versés

20 572 bénéficiaires

LA CAF CONNECTÉE

Dans une société de plus en plus connectée, le développement de l'offre numérique constitue un enjeu stratégique pour la branche Famille : à la fois afin de simplifier les démarches des usagers pour l'information et l'accès aux droits mais aussi pour améliorer la qualité, la rapidité et la sécurité du traitement des dossiers et du calcul des droits.

Pour accompagner cette offre auprès des agents, usagers et partenaires, et augmenter le recours aux démarches réalisées par voie dématérialisée, la Caf met en œuvre chaque année un plan de promotion de l'usage des télé-services et d'inclusion numérique.

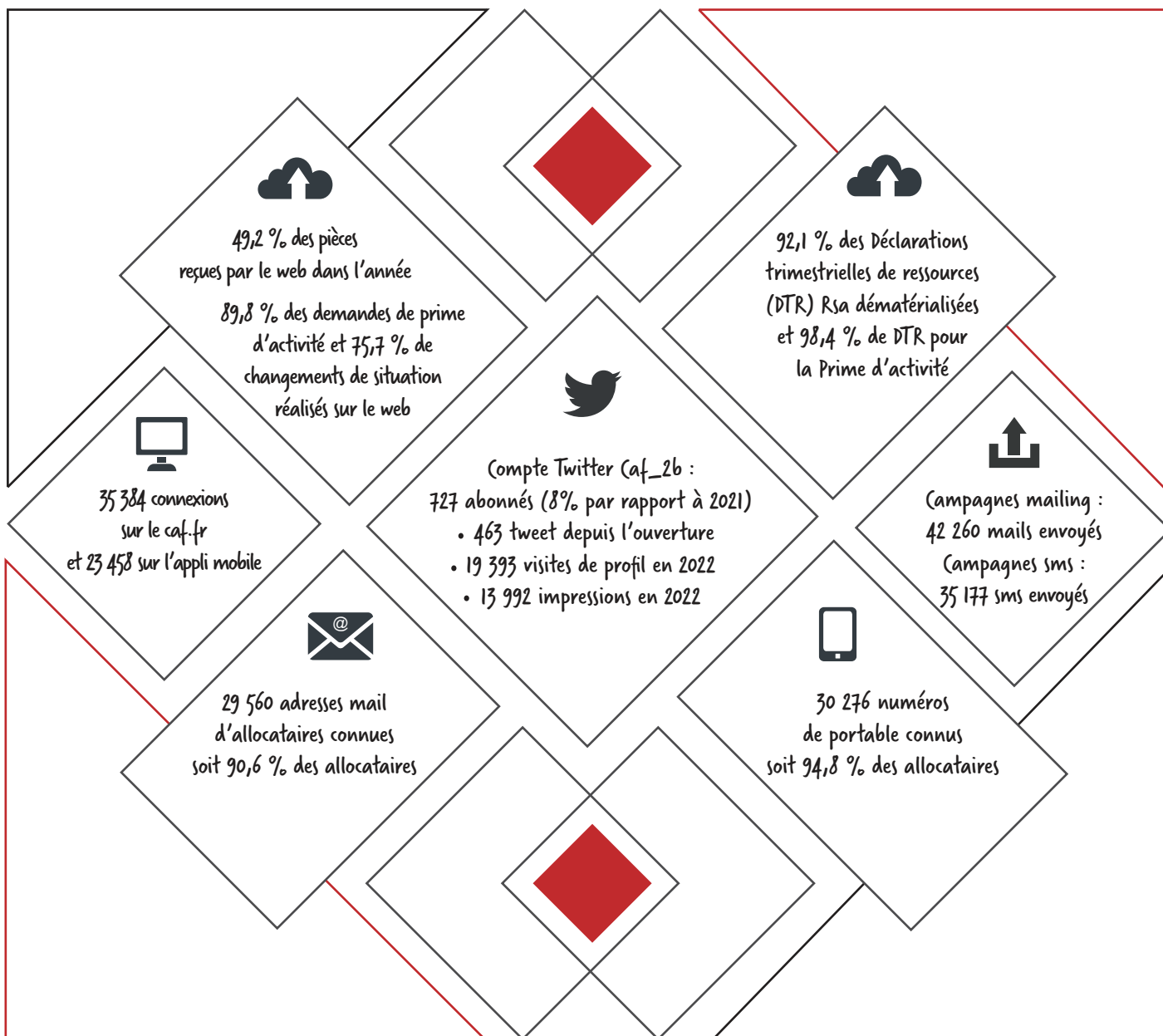
Simulation de droits, création de compte, demande de prestation, demande de document, déclaration, consultation du dossier, échange avec la Caf...

Au total, près de 40 services sont accessibles aux allocataires sur

le site Caf.fr, et 20 sur l'application mobile « Mon-Compte ». Lors de la dernière enquête de satisfaction sur les services de la Caf, 94 % des allocataires interrogés étaient satisfaits du site internet et 96 % de l'application mobile.

Les conseillers de la Caf et son réseau de partenaires (France services notamment) accompagnent les usagers à l'appropriation et la réalisation des démarches en ligne si nécessaire. Les usagers les plus éloignés du numérique restent pris en charge de manière personnalisée en accueil téléphonique et physique.

La présence sur les réseaux sociaux pour la Caf de Haute-Corse à travers le compte Twitter @Caf_2b permet également de favoriser l'accès à la connaissance des droits, la promotion des services en ligne ainsi que le renforcement des liens avec les partenaires.



Séparation : l'intermédiation financière devient automatique



Depuis le 1^{er} janvier, il n'est plus nécessaire d'avoir un jugement de divorce pour pouvoir bénéficier de l'intermédiation financière, service géré par les Caf ayant pour objectif d'aider les parents séparés à obtenir le versement de la pension alimentaire destinée à couvrir les besoins des enfants. Ainsi, l'intermédiation est mise en place de façon automatique.

Le Pôle ressources handicap pour les familles et professionnels



La Caf a créé un Pôle Ressources s'appuyant sur l'Associu « Accumpagna » comme coordonnateur de dispositif.

Ses missions : simplifier les démarches des familles en étant un interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'accueil de l'enfant (0-17 ans). Le pôle est un carrefour facilitant les liens entre les différents professionnels et les familles.

Signature du Schéma départemental aux familles



Le Schéma départemental des services aux familles a été signé entre la Caf, les services de l'État, la Collectivité de Corse et la MSA.

Cette feuille de route stratégique définit les actions à mettre en œuvre sur les territoires avec les acteurs de terrain pour la période 2021-2025 sur les thématiques de la Petite enfance, la Parentalité, la Jeunesse et l'Animation de la vie sociale.

JANVIER

FÉVRIER

DÉCEMBRE

OCTOBRE

Présentation de la démarche Projet d'entreprise 2023-2027



Lancement de la démarche collective de préparation des Projets d'entreprise des Caf de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, à travers un webinar de présentation. L'objectif : envisager les organisations, les stratégies prioritaires et les innovations autour de 3 enjeux et 9 défis définis par les instances de pilotage communes aux deux Caf et en y associant les salariés volontaires.

Déploiement sur le territoire des Conventions territoriales globales



En 2022, cinq Conventions territoriales globales (Ctg) ont été signées entre la Caf et les Communautés de communes Ile Rousse-Balagne, Marana-Golo, Centre Corse ainsi qu'avec les communes de Lumio et Calvi.

La Ctg vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Grand prix de l'innovation : La Caf lauréate avec Corsica opex



Le projet « Corsica Opex », retenu parmi plus de 200 dossiers présentés au Grand Prix de l'innovation (GPI) de la Sécurité Sociale, a remporté la médaille d'argent dans la catégorie « Innovation territoriale ».

Une réussite pour ce projet inter-branches porté avec la Caf de Corse-du-Sud et l'Urssaf de Corse sur la numérisation des flux de courriers des usagers des trois organismes.

Renouvellement du Conseil d'administration pour 4 années



La séance d'installation du Conseil de la Caf s'est tenue le 1^{er} avril en présence de la Mission nationale de contrôle. Jacques-Yves Bonavita (CPME), déjà Président du Conseil depuis le 29 juin 2021, a été réélu. Constitué de 24 membres titulaires, le Conseil est installé pour 4 ans et a pour mission de définir la politique familiale de la Caf conformément aux orientations nationales.

Visite d'Agnès Basso Fattori, Directrice du réseau Cnaf



La Directrice du réseau des Caf, Agnès Basso Fattori, est venue à la rencontre des collaborateurs de la Caf de Haute-Corse. Ce fut l'occasion de lui présenter les locaux et l'avancée du projet de coopération 2A-2B qui présente un intérêt pour la branche Famille. Agnès Basso Fattori a apprécié la richesse des échanges avec les salariés et les membres du comité de Direction.

Conférence de presse par les Présidents des Caf de Corse

Les caisses d'allocations familiales, baromètre social



Jacques-Yves Bonavita et Renaud Mazin, respectivement Président du Conseil d'administration de la Caf de Haute-Corse et de la Caf de Corse-du-Sud, ont dressé le bilan de l'activité ainsi que les perspectives lors d'un point presse. Aux côtés du Directeur, ils ont abordé le rôle essentiel joué par les Caf sur le territoire et leur synergie pour assurer la continuité du service public.

AVRIL

JUIN



SEPTEMBRE

AOUT

Prise de fonction de la Sous-Directrice, Karine Dewevre



Karine Dewevre a pris ses fonctions le 19 septembre en tant que Sous-directrice en charge de la Production et de la Relation de service aux allocataires à la Caf de Haute-Corse. Dans une démarche commune avec la Caf de Corse-du-Sud, elle assure le pilotage et l'optimisation de ces processus ainsi que la coordination avec les partenaires communs.

Le séminaire d'entreprise dans un format inédit



La rentrée a été marquée par la tenue du séminaire d'entreprise. Un nouveau format a été expérimenté avec la mise en place d'ateliers d'idéation associant l'ensemble du personnel sur des sujets stratégiques pour l'organisme. Un bel engagement collectif au cours de cette journée qui a vocation à alimenter la création du Projet d'entreprise 2023-2027.

Revalorisation des prestations pour soutenir le pouvoir d'achat



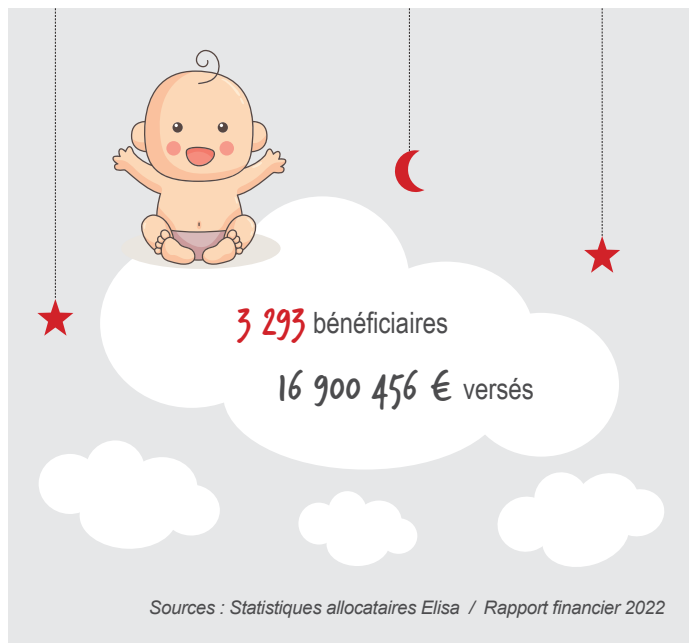
À la suite de l'annonce du Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat, des mesures pour revaloriser les prestations familiales ont été adoptées le 3 août 2022 dans le projet de loi « Pouvoir d'achat ». Le montant des aides versées par la Caf augmente de 4 % pour les allocations familiales (RSA, AAH, PAJE...) et de 3,5 % pour les aides personnelles au logement.



L'OFFRE DE SERVICE

#1 Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale

LES PRESTATIONS



A la naissance ou à l'adoption de l'enfant

La Paje comprend :

- ♥ La Prime à la naissance (Pn) ou la Prime à l'adoption (Pa) : **87 bénéficiaires / 1,02 M €**
- ♥ L'Allocation de base (Ab) : **2 870 bénéficiaires / 6,08 M €**
- ♥ La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepaje) : **221 bénéficiaires / 1,01 M €**
- ♥ Le Complément de libre choix de mode de garde (Cmg) : **969 bénéficiaires / 8,78 M €**

ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

Les structures Petite enfance en Haute-Corse

Les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Caf reçoivent les enfants de 6 mois à 5 ans en accueil à temps plein, en accueil temporaire et accueil d'urgence.

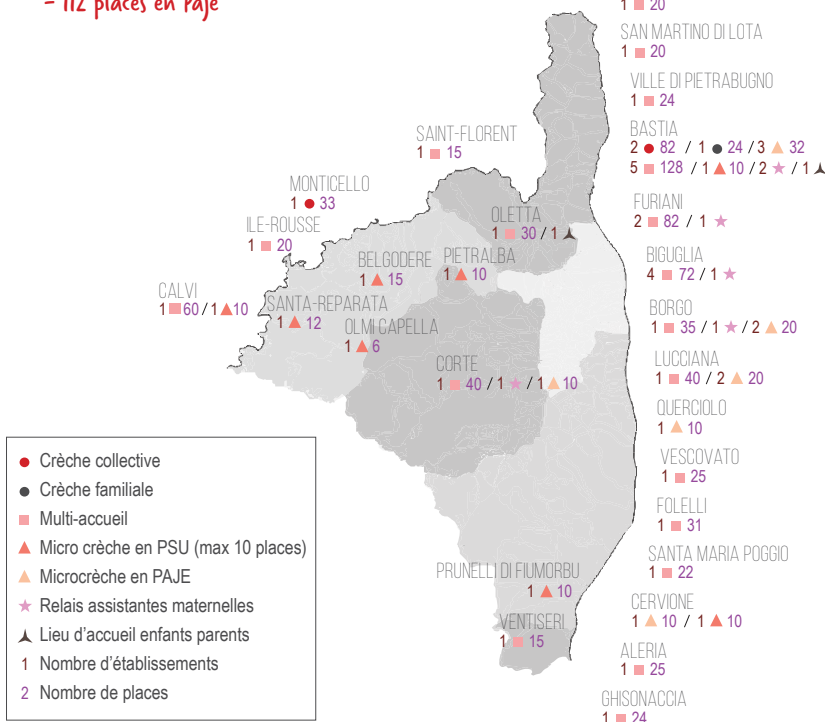
Cette formule, associant des temps d'accueil modulés au sein d'une même structure, permet une plus grande souplesse d'adaptation pour répondre aux besoins des parents et une meilleure occupation des places.

Sur l'ensemble du département, on dénombre **50 établissements pour 1 062 places.**

Prestation de service unique : 5 846 964 €

★ 50 établissements pour 1 062 places au total :

- 950 places en PSU
- 112 places en Paje



Le Multi-accueil l'Ilot Câlin (Gestion directe Caf)

L'Ilot Câlin est un établissement d'accueil collectif de 20 places pour les jeunes enfants âgés de 6 mois à 6 ans géré par la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse.



NOMBRE DE FAMILLES ACCUEILLIES : **43**

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS : **45**

- TAUX DE FRÉQUENTATION : **86,10%**
- NOMBRE D'HEURES FACTURÉES : **32 978**
- NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES : **31 023**

ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles & les Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles peuvent accueillir à leur domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et ainsi fonctionner dans un local commun.



Nombre d'assistantes maternelles recensées sur le département :

332

= **1 071** places d'accueil

Nombre de Mam :

20 MAM

(dont une ouverture à Luri)

pour une capacité d'accueil de **268** enfants



Les Relais petite enfance (Rpe)

Les Relais assistants maternels (Ram) deviennent des Relais petite enfance (Rpe) et sont reconnus en tant que service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Cette nouvelle appellation apporte davantage de cohérence et de visibilité par rapport aux missions des relais.

Le travail effectué au sein des Rpe contribue à améliorer la qualité de l'accueil par l'accompagnement des parents et des assistantes maternelles au quotidien. **6 Rpe** sont effectifs sur le département pour un financement total de **97 372 €**.

Le Relais petite enfance Culumbella (Gestion directe Caf)



Le Rpe Culumbella est une gestion directe de la Caf de Haute-Corse. Ce service est proposé aux parents-employeurs et aux assistantes maternelles afin de créer les meilleures conditions de garde.

La structure fonctionne autour d'une animatrice qualifiée qui est épaulée dans sa tâche par un agent à temps partiel. Sa mission est d'informer, conseiller et échanger aussi bien avec les parents que les assistantes maternelles. Le relais propose également des ateliers qui constituent des temps d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Son rayon d'action regroupe le nord de la ville de Bastia, les communes de Ville de Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota.



L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

- **593** enfants accueillis
- **72** temps d'animation proposés
- **103** rendez-vous effectués par la responsable du Rpe auprès des parents et futurs parents pour informations et démarches
- **36** assistantes maternelles ont fréquenté régulièrement le Relais
- **72** contrats de travail signés entre particuliers employeurs et assistantes maternelles
- **177** familles reçues au Rpe lors des manifestations et matinées récréatives

RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES

- **32** sur Bastia Nord (centre-ville, Fango, Toga) / **1** sur San Martino di Lota / **2** sur Santa Maria di Lota

LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

La Convention territoriale globale (Ctg) est la convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Ce sont des conventions obligatoires entre la Caf et les partenaires locaux. Elles sont l'outil indispensable pour que la Caf puisse appeler des financements sur le département.

Les Ctg optimisent donc l'utilisation des ressources et constituent un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation

du projet sur le territoire.

En 2022, 5 conventions territoriales globales ont été signées avec les Communautés de communes Ile Rousse-Balagne, Marana-Golo, Centre Corse ainsi qu'avec les communes de Lumio et Calvi.

Un poste de chargé de coopération a été accompagné sur la CTG Castagniccia-Casinca.

SIGNATURE DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)



En février 2022, le nouveau Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) a été signé entre la Caf, les services de l'Etat, la Collectivité de Corse et la MSA.

Sa durée s'étend jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce schéma, qui est déployé sur tout le département autour des thématiques de la Petite enfance, de la Parentalité et de la Jeunesse, constitue un outil complémentaire aux Conventions territoriales globales et s'inscrira dans le prochain Comité de services aux familles de la Collectivité de Corse.

Objectifs généraux du SDSF :

- Elaboration d'une politique partagée de la Petite enfance, de la Parentalité et de la Jeunesse.
- Coordination des dispositifs et des différents acteurs afin d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.
- Mutualisation des moyens que les différents acteurs maîtrisent dans le cadre de leur politique d'action sociale respective.

ACTIONS JEUNESSE

Prestation jeune

En 2022, la Caf de Haute-Corse a lancé un appel à projet pour déployer la Prestation de services jeunes sur le département.

La Caf a souhaité faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposées aux adolescents via le financement de postes d'animateurs qualifiés au sein d'équipements et services agissant au quotidien auprès d'eux.

Participation au dispositif Cités éducatives

Dans le cadre des actions jeunesse, aux côtés de l'Etat, l'Education nationale et la Collectivité de Corse, la Caf est associée au dispositif « Cité Educative » pour lequel la ville de Bastia a obtenu le label en 2021.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des jeunes de 3 à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance élargie des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Objectifs de la Ps Jeunes :

- Permettre aux partenaires Jeunesse d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.
- Soutenir l'émergence d'une offre nouvelle, innovante, adaptée aux aspirations et aux problématiques des jeunes.

4 postes d'animateur ont été financés pour **41 210 €** sur les secteurs Bastia, Plaine orientale et Balagne

La Caf participe aux comités techniques et de pilotage du dispositif et porte un avis sur les actions proposées. Une convention a été signée entre la ville de Bastia et la Caf de Haute-Corse.

67 actions ont été lancées au sein du dispositif.

Celles soutenues par la Caf portent sur l'accompagnement à la Parentalité, l'accompagnement du jeune dans son parcours éducatif et culturel pour un total de **28 000 €**.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat enfance jeunesse (Cej)

10 Cej répartis sur le territoire couvrant les secteurs :

- ENFANCE pour 369 182 €
- JEUNESSE pour 205 513 €

Le bonus territoire

Il vient remplacer les financements versés aux gestionnaires dans le cadre des Cej et est en lien avec la Convention territoriale globale.

En 2022, 1 908 034 € ont été versés, dont :

- ENFANCE pour 1 160 382 €
- JEUNESSE pour 664 694 €
- PARENTALITE (Rpe) pour 82 958 €

Les autres soutiens financiers aux partenaires

BONUS MIXITÉ : 81 800 €

BONUS HANDICAP : 21 775 €

INVESTISSEMENT FONDS NATIONAUX ET FONDS LOCAUX

- Subventions sur fonds locaux : 386 295 €
- Subventions sur fonds nationaux : 296 267 €

FONDS DE MODERNISATION CRECHE

1 action pour 15 417 €

AIDES COVID VERSÉES EN 2022

- 24 structures Psu : 71 188 €
- 5 structures en PAJE : 6 511 €
- 1 Mam : 360 €

LES AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS DES FAMILLES

PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (PSO) :

La Caf apporte un soutien financier significatif aux accueils de loisirs sans hébergement pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une prestation de service.

Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petite vacances, mercredi et week-end périscolaire).

- 27 Alsh extrascolaires / 529 722 €
- 21 Alsh périscolaires / 338 027 €
- 5 Alsh adolescents / 7 062 €

Le versement de la Pso Alsh s'élève à : 874 811 €

VACANCES EN FAMILLE VACAF

La Caf adhère au service commun Vacaf géré par la Caf de l'Hérault. Elle verse une participation financière aux familles allocataires dont le quotient familial est < à 700 € pour alléger le coût d'un séjour de vacances en famille.

Aide aux transports = 1 500 €

AIDE AUX TEMPS LIBRES (ATL)

Les aides aux vacances et temps libres : Alsh, Camps et Centres de vacances.

= 20 000 €

= 39 045 €

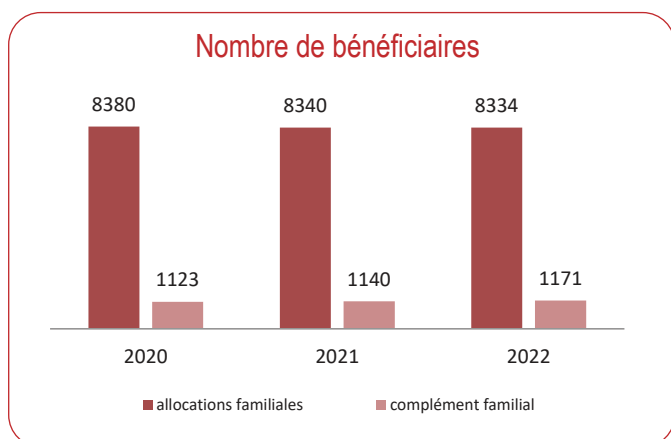


#2 Soutenir la fonction parentale et faciliter la relation parents-enfants

LES PRESTATIONS

Allocations familiales (Af) et Complément familial (Cf)

Destinées aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans, les allocations familiales varient en fonction des ressources. Le complément familial est soumis à des conditions de ressources et concerne les familles avec au moins trois enfants tous âgés de plus de 3 ans.

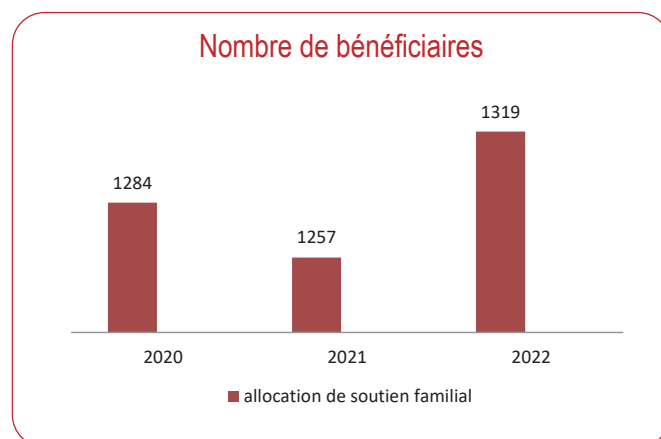


AF = 19 764 645 €
de prestations versées pour 8 334 allocataires

CF = 3 224 187 €
de prestations versées pour 1 171 allocataires

Allocation de soutien familial (Asf)

Elle est versée pour élever un enfant privé de la présence de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. L'Asf peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent.



AsF = 2 878 316 €
de prestations versées pour 1 319 allocataires

Source schémas : Statistiques allocataires Elisa - Nims

RUPTURE : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU PLUS PRÈS DES FAMILLES DU DÉPARTEMENT

Le 1^{er} semestre 2022 a encore été sous influence des consignes sanitaires à respecter par rapport à la capacité d'accueil et de déplacement. Depuis septembre 2022, les restrictions sanitaires étant assouplies, l'activité a retrouvé progressivement un rythme « normal » pour les travailleurs sociaux du service.

Le **parcours séparation** a été déployé dans son intégralité avec remise des documents aux allocataires à l'accueil et mise en place d'appels téléphoniques.

A la rentrée 2022, remise en route du partenariat avec les professionnels de la médiation familiale, de la Msa et

du Cidff avec et mise en place d'une **séance d'information collective « Parents après la Séparation »**. Les offres du travail social ont été déployées sur l'ensemble du territoire :

- 998 interventions dont 548 informations conseils et 440 accompagnements.

Le service a fait face à 1219 demandes en provenance d'allocataires.

- 637 courriers de mise à disposition pour les offres nationales ont été envoyés auprès des publics cibles (séparation, veuvage, décès d'enfant et impayés de loyer).



Allocation de rentrée scolaire (Ars)

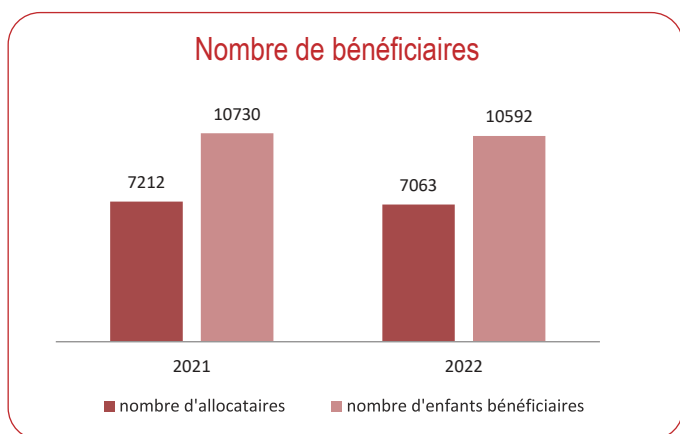


L'Ars aide les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 18 ans.

MONTANTS VERSÉS :

392,05 € pour les enfants de 6 à 10 ans / 413,69 € pour les 11-14 ans / 428,02 € pour les 15-18 ans

ARS = 4 393 508 € de prestations versées pour **7 063** familles



Source : Statistiques allocataires Elisa - Nims - All.stats.Fr2 dec 2022



L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Une prise en charge globale par les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux s'emploient quotidiennement à traiter toute nouvelle situation et accompagner les familles afin de les soutenir dans l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Des déplacements réguliers sur les territoires ont repris depuis la fin des restrictions sanitaires. La perception positive de cet accompagnement (séparation, deuil, décès enfant) par les familles conforte le bien-fondé de cette démarche.

Offres nationales	Courrier 1 ^{er} contact	Nombre de demandes en arrivée	Nombre de rendez-vous et interventions	Infos & conseils dispensés	Accompagnements dispensés
Séparation	404	599	788	240	237
Décès conjoint	7	45	125	10	24
Décès enfant	2	22	31	7	18
Parents seuls	189	232	178	55	48
Atelier collectif Parent après la séparation	1200		1	9	

Les violences faites aux femmes

Le partenariat se poursuit avec l'ensemble du réseau sous la coordination des services de l'Etat. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année.

Systématiquement à chaque demande d'Allocation de sou-

tien familial où l'allocataire signale avoir subi des violences, le service de l'Aripa informe immédiatement par mail le service.

34 situations ont été orientées par ce biais.

Parcours maternité

Depuis 2021, le dispositif est géré par la Collectivité de Corse, en partenariat avec la Cmam et la Caf.

Ce parcours vise à préparer, dans les meilleures conditions, l'arrivée d'un enfant dans le milieu familial.

Il s'organise autour d'ateliers collectifs ou de rendez-vous personnalisés sur invitation.

Les ateliers collectifs sont destinés aux futures mamans souvent en situation de fragilité en raison de leur âge ou de leurs conditions de vie et s'articulent autour d'un volet accès aux droits et d'un volet santé et prévention.



ACCUEIL INDIVIDUEL
TÉLÉPHONIQUE MAINTENU :

14 rendez-vous dont des accompagnements et des informations-conseils dispensés.

Les travailleurs sociaux répondent aux besoins des familles qui les sollicitent concernant la conciliation vie familiale et professionnelle avec l'arrivée d'un enfant.



Soutien à la parentalité

Les offres séparation, veuvage, décès enfant continuent à être déployées de manière pro-active sur l'ensemble du territoire. Le contact et l'offre de rendez-vous et d'accompagnement sont proposés à la famille par téléphone ou par courrier au plus proche de l'événement. Cette intervention qualifiée de prioritaire par la

branche Famille vise à accompagner les conséquences d'une séparation ou d'un décès pour l'ensemble des membres du foyer. Elle contribue à lutter contre une précarisation des situations tout en favorisant un accompagnement social sur une période de vie particulièrement déstabilisante.

- **637** situations familiales faisant l'objet d'un accompagnement social :
- **788** rdv séparation-divorce : 237 familles accompagnées
- **125** rdv décès conjoint : 24 familles accompagnées
- **31** rdv décès enfant : 18 familles accompagnées

Famille ayant à charge un enfant malade ou handicapé :

Les travailleurs sociaux ont apporté leur soutien en répondant à l'ensemble des difficultés organisationnelles, familiales et matérielles des familles en s'appuyant sur l'accès aux droits et les aides des partenaires (MNDP, CAMPS, associations...).

- **33** rendez-vous réalisés / **31** interventions (informations conseils et accompagnement)

ALLOCATION FORFAITAIRE EN CAS DE DÉCÈS D'UN ENFANT

La Loi du 8 juin 2020, visant à améliorer les droits des familles après le décès d'un enfant est entrée en vigueur en septembre 2020. Elle crée une nouvelle allocation familiale dénommée ADE pour les décès d'enfant de 0 à 25 ans.

18 familles endeuillées ont perçu cette aide pour un montant total de **30 970 €**.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONCTION PARENTALE

Accompagnement scolaire

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ (CLAS)

7 associations pour 42 actions
= 78 525 €

Depuis 2021, la législation permet l'attribution de bonus enfants et parents en complément de la PS. Les porteurs de projet sont accompagnés par la Caf dans l'élaboration de leur projet. En 2022, 7 porteurs de projet ont bénéficié de ces bonus pour un montant total de 25 200 €.

Animation et échanges avec les parents

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI
ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PARENTS (REAAP)

21 porteurs de projet pour 41 actions
= 164 748 €

LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES (AFI)

Prêt famille : 41 dossiers accordés
pour une somme de 21 064 €

Secours urgents : 38 dossiers
traités pour un total de 18 475 €

Aide sur critères : 45 dossiers
validés pour un montant de 25 000 €

LES ESPACES RENCONTRES

1 espace de rencontres
= 76 770 € de subventions

1 294 heures d'ouverture organisées sur
le département.

Médiation familiale

Présence sur le territoire avec les
associations A famiglia 2B, l'Udaf et
l'EPE = 110 333 €

Numérique

PROMENEURS DU NET
5 acteurs pour 25 000 €

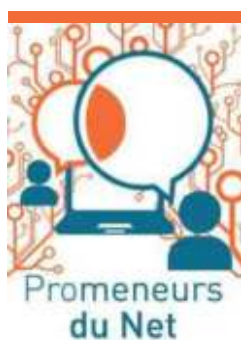
AIDE AUX APPRENTIS ET AUX ÉTUDIANTS

3 dossiers pour un montant de 900 €

ACTIONS ADOLESCENTS

17 actions portées = 48 573 €

LES PROMENEURS DU NET



C'est un réseau de professionnels issus de différentes structures dédiées à la jeunesse ou à la famille dans le département.

Cette démarche, qui

s'inscrit dans les orientations Jeunesse du Schéma départemental des services aux familles, permet d'assurer une présence éducative dans la « rue numérique » auprès des jeunes et de leur famille sur les réseaux sociaux.

La Caf a choisi de développer ce nouvel outil avec l'objectif de répondre aux en-

jeux du numérique auprès de la jeunesse de notre territoire. Depuis 2017, la coordination et le déploiement du dispositif sont animés par l'association OPRA.

Les Promeneurs ont investi l'espace public numérique pour entrer en relation avec les jeunes et / ou les parents. Le dispositif a vocation à s'étendre sur l'ensemble du département.

La mission des Promeneurs

Chaque professionnel identifié comme Promeneur du net est doté d'un profil professionnel sur les réseaux sociaux sur lequel il présente le projet et les activités.

Il se met en contact avec les jeunes (ou les parents) pour répondre à leurs préoccupations. Il effectue des permanences en

ligne sur des créneaux précis et annoncés où il est disponible pour des conversations instantanées.

Les promeneurs proposent différents niveaux d'intervention en ligne ou en présentiel auprès des jeunes et leurs familles :

- écoute, aide, orientation ;
- information généraliste ou ciblée concernant les enjeux du numérique ;
- lien social.

Le site national des promeneurs du net a été alimenté par une page départementale regroupant l'identité de chaque promeneur ainsi que leur actualité.

Un réseau régional PACA-Corse a été créé en 2022 dans lequel les coordonateurs et promeneurs du net ont pu échanger afin d'élaborer des pratiques et outils communs.

#3 Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

LE LOGEMENT

Les Prestations

ALLOCATION LOGEMENT FAMILIALE
11 088 148 € pour 3 009 bénéficiaires

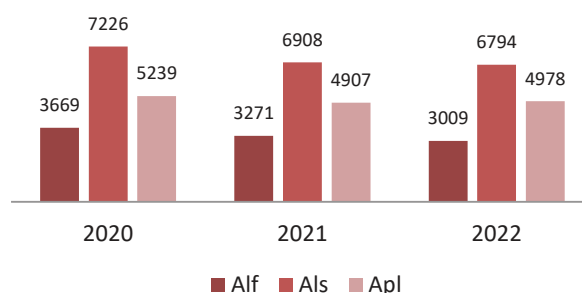
ALLOCATION LOGEMENT SOCIALE
15 601 221 € pour 6 794 bénéficiaires

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT
12 461 966 € pour 4 978 bénéficiaires

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE
Destinée aux organismes logeant à titre temporaire
des personnes défavorisées (Alt) = 10 542 €

14 781 bénéficiaires d'une aide au logement
pour un montant de 39 161 877 €

Nombre de bénéficiaires par prestation



Source : Cnaf Statistiques allocataires Elisa - Nims



Parcours logement



Dans le cadre de la Cog et de l'offre globale de service, des engagements ont été pris afin d'accompagner les familles en impayés de loyer ou d'accession en complément des aides au logement. En application de la loi Alur, les travailleurs sociaux avec un technicien des prestations ont participé au dispositif partenarial de prévention des exclusions (CCAPEX) à travers 5 réunions en 2022.

- IMPAYÉS DE LOYER PARC PRIVÉ : **35** rendez-vous réalisés
- ACCÈS AU LOGEMENT : **1** rendez-vous réalisé

Non-décence du logement

Le traitement des dossiers relevant d'une situation de non-décence est soumis au préalable à l'élaboration d'un diagnostic par un opérateur présentant toutes les garanties techniques nécessaires.

En 2022, la Caf de Haute-Corse a proposé une offre de services en lançant son premier diagnostic de non-décence réalisé en décembre par l'association Soliha.

La Caf participe également aux réunions du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PdIhi), partenaire indispensable dans la remontée des signalements de suspicion de non-décence.



Surendettement

La Caf participe aux commissions d'examen des situations de surendettement des particuliers en qualité de suppléant. Compétente pour l'ensemble du département et pilotée par la Direction départementale de la Banque de France, elle s'est réunie à 12 reprises en 2022.

La Caf veille à ce que la recevabilité des dossiers soit enregistrée au plus tôt par le service des prestations afin de ne pas pénaliser les créanciers, en particulier les bailleurs.

En cas de difficulté signalée par la Banque de France, le travailleur social référent fait le lien entre les différents services pour une résolution la plus efficace possible.

- **261** dossiers de surendettement déposés en Corse en 2022 (262 en 2021).

Sur l'ensemble de l'année, les dépôts de dossiers ont diminué de 1,7 % pour la région et de 6,5 % sur le territoire national.

- **230** dossiers déclarés recevables contre 246 en 2021 (-6,5 %).

VIE SOCIALE

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale



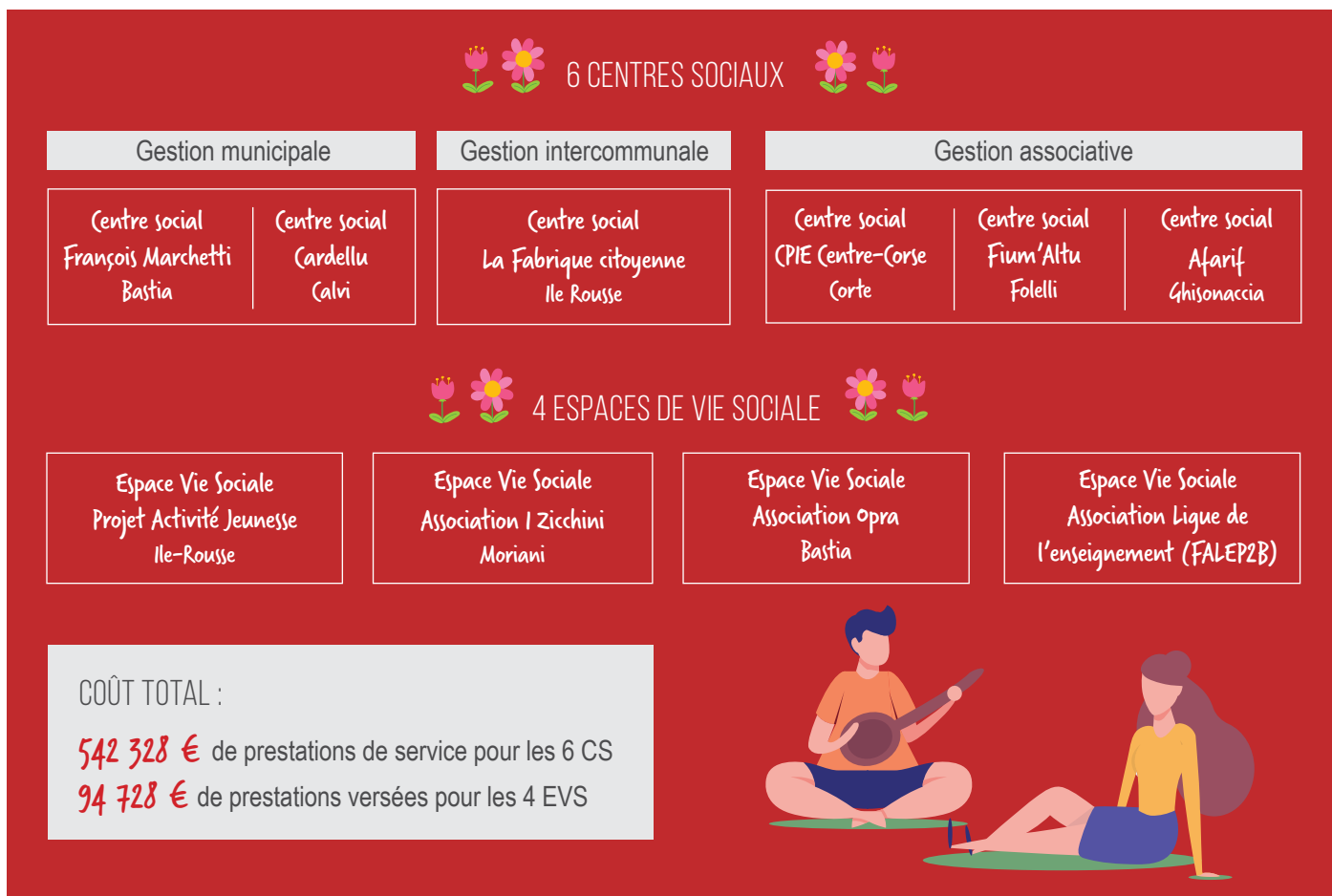
Outil complémentaire du Schéma départemental de services aux familles (Sdsf), le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) permet de clarifier la politique de la Caisse sur l'animation de la vie sociale et d'harmoniser les modalités techniques

(rédaction des projets sociaux, méthodologie de projet, demande d'agrément) des centres sociaux et espaces de vie sociale du département.

Cet outil a permis des premières rencontres entre les différents directeurs des structures et la Caf afin d'élaborer un référentiel commun pour la rédaction des projets sociaux.

Cet outil, rédigé en collaboration avec les Directeurs des structures de l'animation de la vie sociale est systématiquement remis aux porteurs de nouveaux projets.

Centres sociaux et Espaces de Vie sociale



L'association régionale des centres sociaux et espaces de vie sociale de Corse

UNE FÉDÉRATION RÉGIONALE CORSE, POURQUOI FAIRE ?

- Affirmer des pratiques et des valeurs communes ;
- Avoir une capacité de représentation collective et pouvoir être interlocuteur collectif des politiques publiques ;
- Promouvoir et développer les capacités d'agir localement dans les centres sociaux locaux ;
- Se donner des capacités, des impulsions et des appuis de développement des centres sociaux actuels et de créations de centres nouveaux le cas échéant ;
- Permettre des espaces d'échanges et de rencontres entre les bénévoles des différents centres sociaux ;
- Échanger des pratiques professionnelles, développer des aides et des appuis de réseau sur des problématiques ;
- Mener des actions et des projets en commun ;
- S'entraider entre centres sociaux, se prêter attention ;
- Pouvoir mutualiser des compétences, des moyens, des outils logistiques, des négociations de prestations (centrale d'achat...)

UNE FÉDÉRATION RÉGIONALE CORSE, POUR FONCTIONNER COMMENT ?

- Construire à terme une association « Fédération régionale des centres sociaux de Corse » concernant l'ensemble de centres sociaux de Corse et fédérés au réseau national de la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) ;
- Au niveau de la gouvernance, un Conseil d'administration est identifié avec un collège de « salariés » composé des directeurs des Centres et un collège de « bénévoles » composé d'administrateurs des Centres sociaux ;
- Nécessité de concevoir un travail de coordination/impulsion de cette fédération avec 2 directeurs de Corse-du-Sud et 2 directeurs de Haute-Corse. Leur rôle étant de jouer les 1^{er} animateurs du réseau en construction ;

La fédération poursuit son activité de travail en réseau avec tous les acteurs régionaux de l'animation de la vie sociale.

#4 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles

LA PRÉCARITÉ

Le revenu de solidarité active (Rsa)

Le Rsa s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans sans revenus et dès 18 ans sous certaines conditions. Son montant varie selon la composition du foyer.

RSA : 20 859 570 € versés
pour **3 481** bénéficiaires

Le Rsa en quelques chiffres

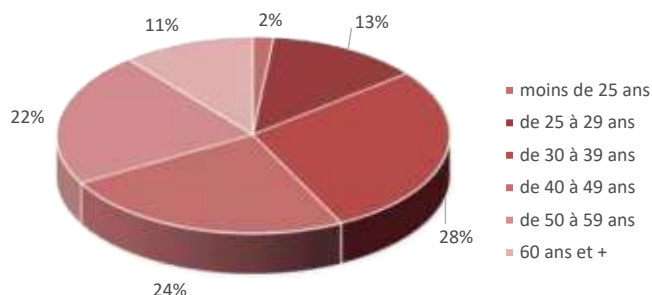
Nombre de personnes et de foyers couverts par le Rsa

	2020	2021	2022
Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa	4 000	3 741	3 481
- dont Rsa non majoré	3 667	3 415	3 172
- dont Rsa majoré	333	326	307
- dont Rsa jeunes	1	2	2
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	7 001	6 547	6 054
Montant moyen du Rsa versé au titre du mois de décembre	489,8 €	481,49 €	502,29 €

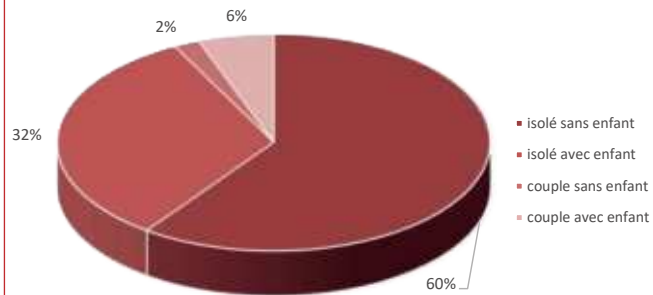


Comme tous les ans, la prime de Noël est versée aux bénéficiaires du Rsa, au mois de décembre :
En 2022 : **3 381** bénéficiaires pour **732 590 €** versés

Bénéficiaires du Rsa en fonction de l'âge de l'allocataire



Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Source : Cnaf Statistiques allocataires Elisa - Nîmes

Les parents isolés

Le Rsa socle majoré concerne les bénéficiaires de Rsa isolés en état de grossesse ou assumant la charge d'au moins un enfant.

RSA SOCLE MAJORÉ

2 078 056 € versés pour 307 foyers concernés

Mise en place du datamining des droits

Le renforcement des politiques d'accès aux droits constitue un des objectifs phares de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la branche Famille a conçu un outil sur un modèle Datamining capable d'optimiser la détection du risque de non-recours aux prestations. Le premier modèle, proposé aux Caf dès 2019, a concerné la prime d'activité. L'opération a été reconduite en 2022 avec le lancement de deux campagnes en juin et décembre.

Les allocataires retenus présentaient toujours la plus forte probabilité d'ouvrir un droit à la prime d'activité. Pour les en informer, la Caf a contacté par sms, en juin, 77 allocataires. Parmi eux, 2,6 % ont déposé une demande de Prime d'activité sur le caf.fr dont le droit a été ouvert pour un montant moyen de 389 €. L'opération reconduite en décembre 2022 a sollicité 80 allocataires et 3,8 % d'entre-eux ont déposé une demande pour un montant moyen de 261,9 €.

En complément de ces campagnes d'accès à la prime d'activité, la Caf poursuit ses actions proactives en allant vers l'allocataire, démarche reçue positivement par les usagers.

Le parcours insertion et accès aux droits

RSA MAJORÉ, ACCÈS AUX DROITS CAF ET ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE AUX FAMILLES

Les travailleurs sociaux soutiennent les familles dans leurs demandes d'accès ou de maintien de droits. Ils font l'interface avec le service des prestations familiales pour les dossiers les plus complexes afin d'éviter la rupture de droits.

Dans le cadre des offres de service, un bilan des droits est réalisé systématiquement à chaque première rencontre avec l'allocataire. Le temps passé à étudier les droits potentiels et à accompagner leur mise en place contribue à améliorer la situation financière de manière durable. Les travailleurs sociaux s'appuient sur l'ensemble des aides de la Caf ainsi que des dispositifs des partenaires pour une prise en charge globale des problématiques repérées.

553 bilans des droits ont été réalisés dans le cadre des offres de service de travail social

563 rendez-vous sur l'insertion sociale et l'accès aux droits réalisés dans le cadre des orientations des familles soit en interne soit par les partenaires

Participation au dispositif Territoire zéro non-recours aux droits

En 2021, la municipalité de Bastia a expérimenté le dispositif « Territoire zéro non recours aux droits (TZNR) » dans les quartiers Sud de la ville de Bastia, secteur Paese Novu. En septembre 2022, le comité de pilotage de l'expérimentation a validé son essaimage sur les quartiers de Saint-Antoine et San Gaetanu. L'objectif est d'assurer à tous les habitants des quartiers concernés l'effectivité de leurs droits d'ici juin 2023.

Cette expérimentation, qui repose sur une méthode d'aller-vers menée par les travailleurs sociaux, s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En tant que partenaire, la Caf valorise auprès de ces publics des droits qui ne seraient pas mobilisés et favorise également la résolution de certaines situations complexes.

8 rencontres de travail ont eu lieu durant l'année avec les partenaires. Une adresse électronique spécifique a également été créée par la Caf avec une réponse de 1^{er} niveau.



La prime d'activité



La Prime d'activité peut être versée au foyer pour tout membre disposant de revenus tirés d'une activité professionnelle en trimestre de référence quelle que soit la situation professionnelle sur

le trimestre de droit.

Après une stabilité sur l'année 2021, la Prime d'activité augmente de nouveau en 2022 (+ 5,04 %) suite à une conjoncture économique favorable liée à une reprise d'activité après les années difficiles liées à la crise sanitaire.

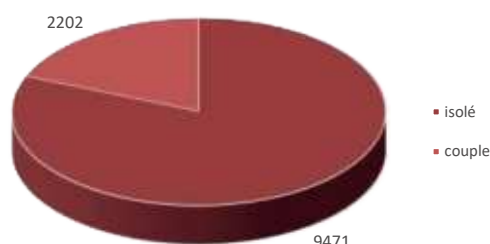
LE HANDICAP

Les Prestations

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) est conçue pour les personnes handicapées à partir de 20 ans (16 ans sous certaines conditions) et dont le taux d'incapacité est d'au moins 50 %, taux déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph).

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) aide les parents dans l'éducation et les soins à apporter à leur enfant handicapé de moins de 20 ans.

Type de bénéficiaires de la Prime d'activité selon la situation familiale



11 673 bénéficiaires, soit + 5,04 % par rapport à 2021

24 237 929 € versés, soit + 3,92 % par rapport à 2021

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

4 670 bénéficiaires pour 45 721 141 € versés

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ

721 foyers bénéficiaires pour 2 363 343 € versés

CRÉATION DU PÔLE RESSOURCES HANDICAP EN HAUTE-CORSE

Dès janvier 2022, la Caf a créé un Pôle Ressources s'appuyant sur « l'Associu Accompagna » comme coordinateur du dispositif.

Inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, ce pôle favorise **l'inclusion des enfants (0-17 ans) en situation de handicap ou de maladies chroniques graves dans les structures d'accueil de la petite enfance et la jeunesse** (crèches, centres de loisirs, assistantes maternelles...).

Ses missions :

- Il répond **au besoin d'information des familles** en étant un interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'accueil de l'enfant.



- Il permet également la **coordination des partenaires** identifiés lors des travaux issus du Schéma départemental des services aux familles.

- Il apporte un soutien aux professionnels sous forme d'actions de sensibilisation et d'appui lors de l'accueil de l'enfant.

- Le pôle est un **carrefour entre les différents professionnels et les familles**, facilitant ainsi les liens et favorisant la mutualisation des compétences et savoir-faire de chacun.

Ce dispositif est financé par la Caf à hauteur de **24 000 €**.



MOYENS

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET LA RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS PAR COURRIEL

La prise en charge de la réponse téléphonique de 1^{er} niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône.

Depuis janvier 2018, cette plateforme assure également, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de 1^{er} niveau effectuées par courriel par les allocataires. Les réponses aux demandes plus complexes restent, elles, effectuées par les Gestionnaires conseil.

- 136 173 appels reçus, soit 483 appels par jour ouvré
- 82 845 appels traités par le serveur vocal interactif
- 26 288 appels traités par les téléconseillers
- 19 962 courriels traités
- 4 572 réclamations traitées par nos services

Sources : Rndc, Nims-Tbord production



LE COURRIER

A l'arrivée

- 532 857 pièces reçues, soit une moyenne de 1 889 pièces par jour ouvré
- Un flux de pièces arrivées en augmentation de 4,5 % par rapport à 2021
- 49,2 % des pièces reçues par le web

DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Une offre de services en ligne plus riche

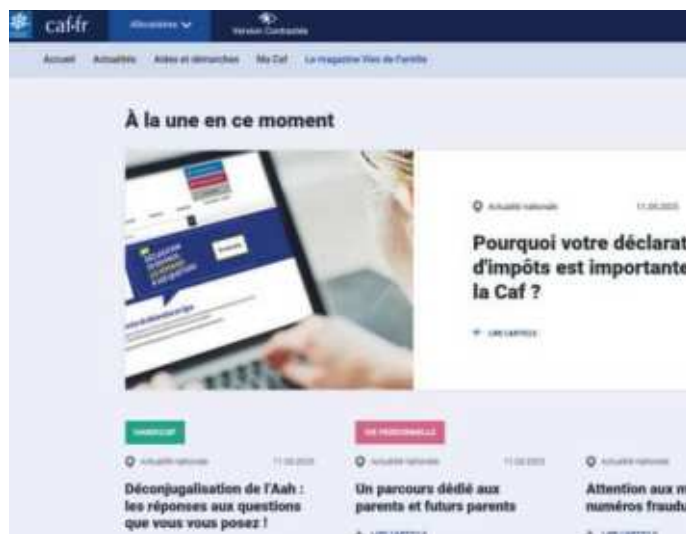
Enjeu stratégique pour la branche Famille afin de faciliter les démarches des usagers, améliorer la qualité de service et sécuriser les droits, la dématérialisation des échanges est portée par une offre de services numériques en constante évolution. Le site Caf.fr et l'application mobile « Mon Compte » sont les principaux portails numériques permettant l'accès à l'information et le développement des échanges dématérialisés entre les allocataires ou partenaires (Ex : bailleurs privés) et la Caf.

La refonte du site a eu lieu au printemps 2022 pour simplifier l'accès à l'information, favoriser une approche par parcours, garantir l'accessibilité numérique et privilégier un accès au contenu mobile. La refonte a concerné les trois espaces : « Allocataires, Partenaires et Nous connaître ». Dès qu'il entre sur le site, l'utilisateur est invité à se géolocaliser afin de pouvoir lui proposer des contenus personnalisés et locaux.

La part des pièces reçues par le web a progressé de 4,71 % par rapport à 2021.

En 2022, le taux d'utilisation des téléservices est de 76,4 % contre 75 % en 2021.

La mise en œuvre d'un plan annuel d'actions de promotion des télé-services concourt à la progression des échanges dématérialisés.



35 384 connexions pour la consultation des pages locales du caf.fr

Source : Tbord offre numérique, piloter la performance

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

ENGAGEMENTS DE SERVICE

Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) signé entre la Caf de Haute-Corse et la Cnaf couvre la période 2018/2022 et détermine les engagements de service des Caf.

DÉLAI DE DÉMARCHE DES PRESTATIONS LÉGALES

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues.

Cible nationale COG : $\leq 16,5$ jours
Résultat de la Branche : 17,11 jours

Résultat local
13,51 jours

DÉLAI DE DÉMARCHE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minimas sociaux.

Cible nationale COG : ≤ 13 jours
Résultat de la Branche : 14,62 jours

Résultat local
12,08 jours

SOLDE DE PIÈCES RESTANT À TRAITER EN FIN DE JOURNÉE

Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée.

Cible nationale COG : < 5 jours
Résultat de la Branche : 5,64 jours

Résultat local
2,89 jours

APPELS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS (SERVEUR VOCAL + TÉLÉCONSEILLERS)

Cible nationale COG : ≥ 88 %
Résultat de la Branche : 79,9 %

Résultat local
80,14 %



RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS UN DÉLAI ≤ 10 JOURS

Cible nationale COG : ≥ 80 %
Résultat de la Branche : 69,12 %

Résultat local
96,88 %

TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES USAGERS SUR LES SERVICES DE LA CAF

Enquête menée auprès de 5 000 allocataires de la Caf entre septembre et novembre 2019. Thèmes d'interrogations : le site internet de la Caf, l'application mobile, les déplacements à l'accueil, les appels à la Caf, les courriers, la constitution du dossier.

Résultat de la Branche : 87 %
Résultat local

88 %

INDICATEUR DE QUALITÉ DE LIQUIDATION EN TEMPS RÉEL (IQLO)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

Résultat de Branche : 92,7 %
Résultat local

90,78 %

INDICATEUR DE QUALITÉ DE LIQUIDATION À 6 MOIS (IQL6)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

Résultat de la Branche : 95 %
Résultat local

95,12 %

VERSER LE JUSTE DROIT ET MAÎTRISER LES RISQUES

La qualité au service de l'allocataire

LE CONTRÔLE INTERNE

Chaque année, la Caf conçoit et met en place un plan de contrôle interne dont l'objet est d'assurer la maîtrise des risques de toute nature et la maîtrise de la qualité.

La maîtrise des risques

LA MAÎTRISE DES RISQUES DES PRESTATIONS LÉGALES

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques financiers et comprend plusieurs axes : les données entrantes, le contrôle métier et le contrôle sur place.

DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises par ces allocataires via des appels de pièces ou des contrôles sur place dans le cadre notamment du datamining.

La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données : échange annuel des ressources avec la Direction générale des finances publiques (Dgfi), échange mensuel avec Pôle emploi, transmission des loyers par les bailleurs lors du renouvellement des droits.

- 15 262 allocataires contrôlés au moins une fois en 2022, soit 45,6% des allocataires (contre 48,1% en 2021).

De façon générale, le nombre de contrôles a diminué de 2,5 % par rapport à 2021.

55 995 contrôles réalisés pour un impact financier de **3 683 065 €**

• dont **50 609** contrôles automatiques (échanges avec la DGFIP, Pôle emploi...)

• générant **549 328 €** d'impact financier

• dont **5 386** contrôles appelant un traitement par un agent :

- avec un impact financier moyen de **582 €**

- **3 133 737 €** d'impact financier

Dans ces **5 386** contrôles réalisés :

• **287** contrôles sur place (910 024 € d'impact financier)

• **5 099** contrôles sur pièce (2 223 773 € d'impact financier)



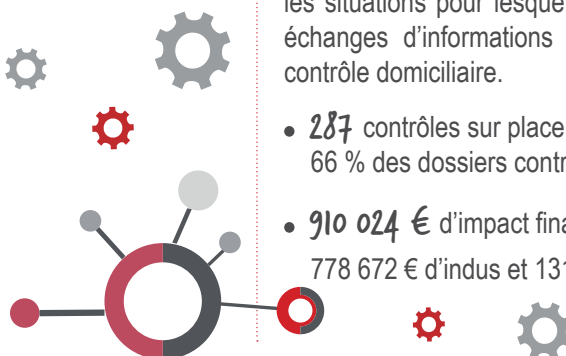
ALLÈGEMENT DE MESURES ET CONTRÔLES ADAPTÉS POUR ÉVITER LES RUPTURES DE DROITS

L'année 2022 a été marquée par des problèmes techniques en lien avec l'outil informatique, ayant généré des difficultés d'atteinte des objectifs dans la branche Famille dans des proportions moindres qu'en 2021. Ainsi, afin de faire face à la charge et d'améliorer le service aux allocataires, des allègements des mesures et objectifs de contrôle interne ont été mis en place.

FOCUS DATAMINING DONNÉES ENTRANTES

Il permet de profiler les dossiers à risques et donc de mieux sélectionner les contrôles à réaliser. Ces contrôles font partie des contrôles réalisés au titre des données entrantes.

- **640** contrôles datamining :
 - 422 réalisés sur pièces, dont 35 % avec un impact financier
 - 218 réalisés sur place dont 66 % avec un impact financier
- **1 075 592 €** d'impact financier
 - 801 558 € d'indus
 - 274 034 € de rappels



FOCUS CONTRÔLE SUR PLACE

Avec deux contrôleurs sur place assermentés et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièce ou par échanges d'informations entre partenaires nécessite un contrôle domiciliaire.

- **287** contrôles sur place réalisés :
 - 66 % des dossiers contrôlés avec un impact financier
- **910 024 €** d'impact financier :
 - 778 672 € d'indus et 131 352 € de rappels

LE CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur Comptable et Financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

- **5 001** contrôlés réalisés (4 320 en 2021)
- **713 216 €** d'impact financier (626 877 € en 2021)

FOCUS DATAMINING MÉTIER

Ce nouveau mode de ciblage des dossiers permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés préalablement, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement.

L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation du fait de la complexité de la prestation, des faits générateurs, du montant de la régularisation ou de l'historique du dossier.

- **1 585** contrôles réalisés
- Taux d'erreurs détecté : **41,2 %**
- **25,5 %** des dossiers contrôlés avec un impact financier
- **267 637 €** d'impact financier

La maîtrise des risques en action sociale

LE CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de prestations de service : Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ou Accueils de loisirs de proximité sans hébergement (Alsh).

En 2022, **10** structures bénéficiaires des prestations de service allouées par la Caf ont été contrôlées : 5 établissements d'accueil du jeune enfant, 4 accueils de loisirs sans hébergement extra-scolaires et 1 relais d'assistantes maternelles.

En 2022, **5** contrôles ont généré **31 395 €** d'indus.

LE CONTRÔLE MÉTIER

Il permet de s'assurer de la correcte application des procédures de paiement et de la réglementation pour les aides financières individuelles (Afi) et les aides financières collectives (Afc). C'est un contrôle réalisé sur un échantillon de dossiers.

En 2022, l'objectif fixé était de **10 %** de paiements pour les subventions et prêts collectifs en Afc.

127 dossiers contrôlés : 8 dossiers Cej, 30 dossiers de subventions et prêts et 89 dossiers Afi.

Le Plan de continuité d'activité

En 2022, la gestion du Plan de continuité d'activité (PCA) est enfin revenue à la normale.

Cette activité qui s'est avérée nécessaire est maintenue dans le cadre d'une mutualisation avec la Caf de Corse-du-Sud.

La démarche qualité intégrée

La démarche qualité intégrée (DQI) vise à promouvoir l'amélioration permanente de la performance globale en prenant en compte de façon associée les enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques. Elle met en œuvre plusieurs outils :

- **Les boucles qualité** pour s'assurer de la bonne application par les acteurs de référentiels de processus diffusés par la Cnaf. Ce sont des contrôles spécifiques réalisés pour mesurer la correcte mise en œuvre de bonnes pratiques qui doivent être appliquées par les Caf dans le cadre de la gestion de leurs activités. En 2022, la boucle qualité sur l'allocation logement, prévue initialement en 2021, a été réalisée.
- **Les revues de processus** consistent en une analyse et une évaluation du niveau de performance des activités par les acteurs concernés. Elles ont porté en 2021 sur le processus « gérer les archives » (PS113) et le processus « gérer les achats » (PS122).
- **Les revues spécifiques** sur les domaines sensibles que sont

la gestion des habilitations et la sécurité du système d'information. Elles consistent en des contrôles réalisés conjointement par des délégataires du Directeur et du Directeur comptable et financier mais également par les services de la Cnaf. Pour ces domaines, l'application des bonnes pratiques diffusées par la Cnaf sont contrôlées chaque année.

- **Les ateliers d'optimisation**, en commun avec la Caf de Corse-du-Sud, visent à identifier les causes et leviers d'optimisation sur des thématiques sur lesquelles l'organisme rencontre des problématiques particulières.
- **La revue de Direction annuelle** pour permettre aux acteurs qui pilotent les différents processus, de réaliser une synthèse de la mise en œuvre du dispositif d'amélioration continue et d'identifier les besoins éventuels d'ajustement.

La mise en œuvre de ces outils permet d'alimenter la boucle d'amélioration continue avec des actions planifiées et suivies dans des plans d'actions d'amélioration.

Les indus de prestations et le recouvrement

SOLDE À RECOUVRER AU 31 DÉCEMBRE :

12 579 820 € (+ 1,94 % par rapport à 2021)

La progression du solde à recouvrer s'explique par l'écart entre la hausse du montant des indus implantés (+ 1,63 %) dans l'année et la diminution du recouvrement de 2,53 %.

Les indus des minima sociaux (RSA et AAH) et de la prime d'activité représentent 50 % du solde à recouvrer. Le recouvrement est plus difficile à réaliser pour cette catégorie de bénéficiaires.

TAUX DE RECOUVREMENT
DE L'ANNÉE : **95,07 %**

TAUX DE RECOUVREMENT FINANCIER
DE L'ANNÉE : **78,97 %**

TAUX DE RECOUVREMENT FINANCIER
DES INDUS À 24 MOIS : **78,8 %**

TAUX DE RECOUVREMENT FINANCIER
DES INDUS FRAUDULEUX À 48 MOIS : **78,6 %**

INDUS IMPLANTÉS DANS L'ANNÉE

7 934 041 € (+ 1,63 % qu'en 2021)

En 2022, les indus PPA ont augmenté de 14,10 %, les indus RSA de + 8,83 % et les indus afférents aux prestations familiales ont progressé de 5,93 %.

La réforme AL demeure génératrice d'indus ponctuels également en 2022 avec + 14,52 % par rapport à 2021.



LA VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.
- Composition : 24 membres titulaires (14 suppléants) : 8 représentants des assurés sociaux, 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants, 4 représentants des associations familiales, 4 représentants des personnes qualifiées. Font également partie du Conseil : 3 représentants du personnel avec une voix consultative.
- Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.

Les membres au 31 décembre 2022 :

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS SOCIAUX

CGT	Sandrine Mazeau / Séverine Mason Roland Milleliri
CGT-FO	Claire Calendini / Marie-José Giudicelli Marie-Françoise Giannucci / Daniel Spazzola
CFDT	Louis Ducreux / Gwenaëlle Castellani Vanina Ghizzo / Christelle Giansily
CFTC	Jacques Ferretti / Julie Travaglini
CFE-CGC	Antoine D'Ulivo / Marie-Pierre Tafanelli

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

MEDEF	Guillaume Bousquet / Paul Masson Olivier Milon / Jean-Paul Villa
CPME	Jacques-Yves Bonavita Raymond Petretti
U2P	Mireille Piacentini

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

CPME	Antoine Philippe Pasqualini
U2P	Daniel Ferracci / Monique Gualtieri
FNAE	Elisabeth Mori

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

UDAF	Philippe Fabretti / Nathalie Cacciaguerra Marie-Isabelle Guillaume Chiari / Thierry Cambon Marie-France Moraca / Nathalie Chaume Joëlle Verdoni / Bruna Guidicelli
-------------	---

PERSONNES QUALIFIÉES

Marc Baldacci
Madeleine Giovannangeli
François Giudicelli
Xavière Piovesana

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

COLLÈGE DES CADRES : Ida Henrard / Marie-Catherine Monti
COLLÈGE DES EMPLOYÉS : Jennifer Furfaro / Luc Dupouey
Emmanuelle Massei / Julie Bedos



Jacques-Yves
BONAVITA

Jacques-Yves Bonavita (CPME) déjà Président du Conseil d'administration depuis le 29 juin 2021 a été réélu lors de la séance d'installation du 1^{er} avril 2022.

A la tête de cette gouvernance en place pour 4 ans, le Président a tenu à remercier le Conseil pour la confiance exprimée. « J'espère que je vais m'en montrer digne et que cette mandature se passera tout aussi courtoisement et harmonieusement que la précédente. J'essayerai de remplir au mieux mes fonctions de Président avec votre aide à tous. »

LES VICE-PRÉSIDENTS

Louis Ducreux / 1^{er} Vice-Président
Daniel Ferracci / 2^e Vice-Président
Joëlle Verdoni / 3^e Vice-Présidente

LE BUREAU

Le bureau, composé des Vice-Présidents et de Claire Calendini, s'est réuni 4 fois avant les conseils d'administration.

Le Conseil d'administration a été réuni 7 fois en 2022.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- Adoption des budgets communs de gestion et d'action sociale initiaux et rectificatifs 2022 ;
- Approbation des comptes 2021 ;
- Prolongation de l'agrément Centre social municipal François Marchetti du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- Le Conseil d'administration prend acte du rapport d'activité 2021 et des chiffres clés des Caf de Corse 2021.
- Le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne son accord pour la nomination de Dominique Marinetti en tant que Directeur de la Caf de Haute-Corse, en complément de celle de Corse-du-Sud.

Les commissions réglementaires

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA) :

Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et les contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales.
10 réunions ont eu lieu en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Christelle Giansily / Jacques Ferretti
Claire Calendini / Sandrine Mazeau
Guillaume Bousquet / Raymond Petretti
Elisabeth Mori / Antoine-Philippe Pasqualini
Joëlle Verdoni / Xavière Piovesana

LA COMMISSION DES PÉNALITÉS :

Elle est saisie suite à la décision du Directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité.
La commission s'est réunie 2 fois en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Christelle Giansily / Jacques Ferretti
Claire Calendini / Sandrine Mazeau
Guillaume Bousquet / Raymond Petretti
Elisabeth Mori / Antoine-Philippe Pasqualini

LA COMMISSION DES MARCHÉS :

Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le Conseil d'administration a désigné une commission des marchés conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2008.
La commission ne s'est pas réunie en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Philippe Fabretti / Marie-France Moraca
Antoine-Philippe Pasqualini / Raymond Petretti
Olivier Milon / Guillaume Bousquet
Vanina Ghizzo / Sandrine Mazeau
Jacques Ferretti / Claire Calendini

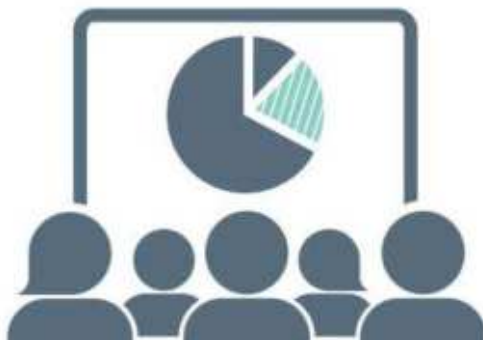
Les commissions statutaires

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS) :

Elle définit et met en œuvre les orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle prend les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf.
La commission s'est réunie une fois en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Louis Ducreux / Vanina Ghizzo
Sandrine Mazeau / Roland Milleliri
Jacques Ferretti
Claire Calendini / Marie-José Giudicelli
Elisabeth Mori
Guillaume Bousquet / Olivier Milon
Jacques-Yves Bonavita / Raymond Petretti
Daniel Feracci / Monique Gualtieri
Joëlle Verdoni / Philippe Fabretti
Marie-Isabelle Guillaume Chiari / Marie-France Moraca
Madeleine Giovannangeli / François Giudicelli



Les représentations extérieures du Conseil d'administration :

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

| Elisabeth Mori

ADIL

| Louis Ducreux

COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

| Philippe Fabretti / Vanina Ghizzo

COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

| Ange Mei (Caf 2A) / Nathalie Cacciaguerra

COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

| Raymond Petretti

CONFÉRENCE RÉGIONALE A LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE

| Renaud Mazin (Caf 2A) / Thierry Cambon

FICAF

| Jacques-Yves Bonavita

Louis Ducreux

| François Giudicelli / Marc Baldacci

UIOSS

| Christelle Giansily / Louis Ducreux

Sandrine Mazeau / Jacques Ferretti

Marie-Françoise Gianucci

Jacques-Yves Bonavita / Raymond Petretti

Elisabeth Mori / Guillaume Bousquet

Daniel Feracci / Antoine-Philippe Pasqualini

Joëlle Verdoni / Philippe Fabretti

Marc Baldacci / François Giudicelli

Madeleine Giovannangeli



LES ACTEURS

Les instances représentatives du personnel

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Le Comité social économique (CSE), instance unique de dialogue social, a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme.

En 2022, le CSE s'est réuni 11 fois.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Cadres
(Intersyndicale CGT - FO - STC - CFTC Caf Haute-Corse)

Sébastien Astima (trésorier suppléant) / Ida Henrard

Employés
(Intersyndicale CGT - FO - STC - CFTC Caf Haute-Corse)

Chris Capellaro (trésorière) / Emmanuelle Massei
Luc Dupouey
Monica Sinibaldi / Valerie Pantani
Marie-Laure Poncet (secrétaire) / Dominique Maroselli

Représentant de proximité

Marie-Catherine Monti

LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

CFTC
Dominique Maroselli

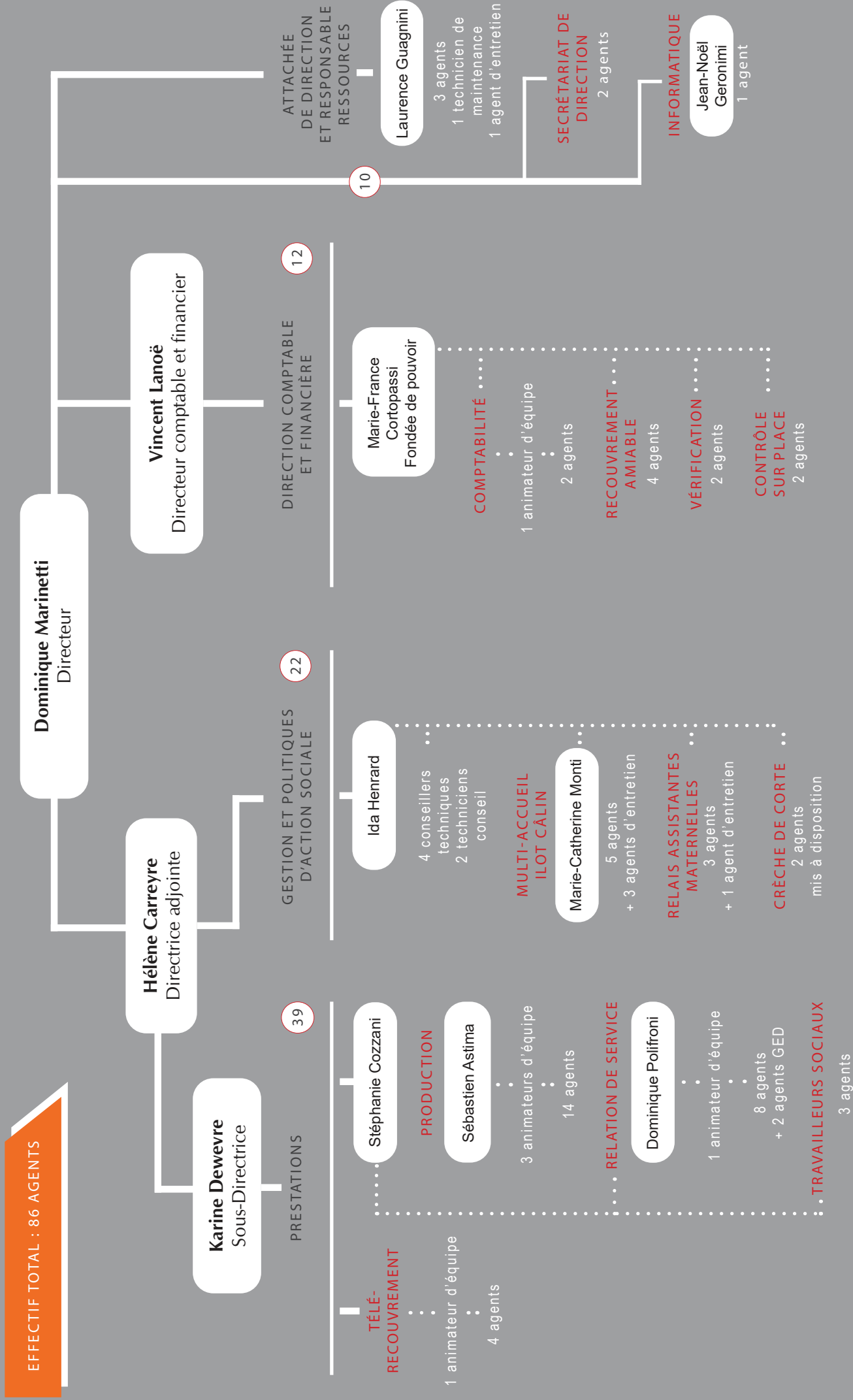
CGT
Luc Dupouey

CGT-FO
Ida Henrard

STC
Emmanuelle Massei



organigramme de la Caf de Haute-Corse // 31 Décembre 2022



LES RESSOURCES

EFFECTIF ET GESTION DU PERSONNEL



86 collaborateurs en CDI
dont 65 femmes et 21 hommes



LES MOUVEMENTS



13 recrutements dont 4 en CDI
11 départs dont 7 CDD et 4 CDI



FORMATION PROFESSIONNELLE

2022 continue de refléter les changements profonds que la crise sanitaire a impulsé autour de la formation professionnelle.

La mise en place de solutions digitales, qui a permis d'assurer la continuité pédagogique dans un premier temps, trouve désormais pleinement sa place dans les modes d'apprentissages mixtes dans lesquels une part de retour au présentiel est plébiscitée.

La Caf de Haute-Corse a su faire preuve d'adaptabilité face à cette transformation numérique de la formation professionnelle.

28 formations réalisées sur l'année

51 agents ont suivi au moins une formation



41 578 € de dépenses

MESURES SALARIALES



En application de la Convention collective nationale,

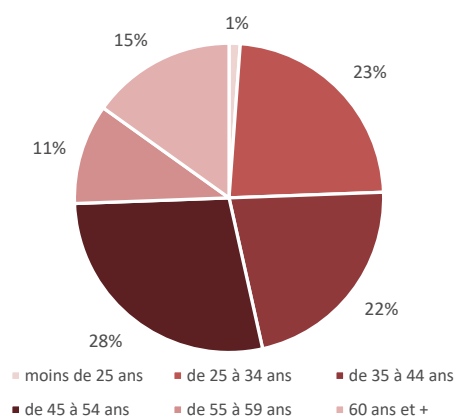
74 % des agents ont bénéficié d'une mesure salariale dont **42,5 %** ont bénéficié de mesures individuelles (points de compétences et parcours)

NEGOCIATIONS ANNUELLES

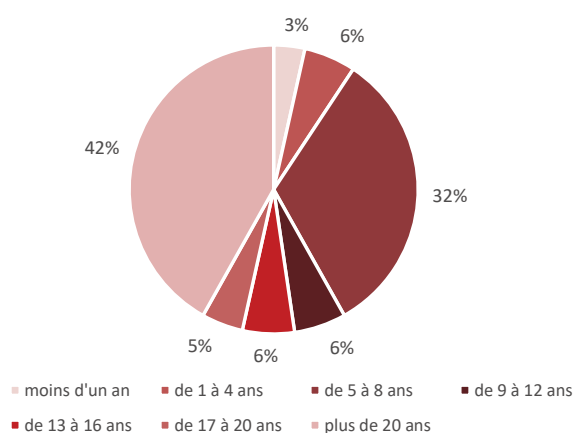
Un protocole télétravail et un protocole d'horaire variable ont été signés par les organisations syndicales le 30 juin 2022 et validés par le Comex de l'Ucanss le 14 septembre 2022.

Concernant le télétravail, **32 agents** ont été en situation de télétravail sur des périodes d'un à trois jours par semaine dans le cadre de ce protocole.

Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs par ancienneté dans l'organisme



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RÉALISATION CABINET DE DIRECTION
DES CAF DE CORSE



Suivez l'actualité de la Caf de Haute-Corse
sur Twitter : [caf_2b](#)